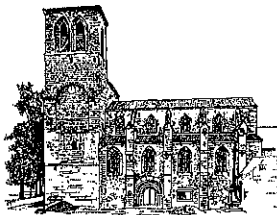


# MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale  
63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01  
E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le

ID : 063-216302059-20240924-20240924006-DE



## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/09/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

Date de convocation  
16/09/2024

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

### Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, M. FAURE Francis, M. MONTI Christian, M. VERMOREL Julien, Mme WALRAND Andrée

### Procuration(s) :

Mme LEGRIX Nathalie donne pouvoir à Mme BROUSSE Michèle

### Etai(ent) absent(s) :

Mme DELTOUR Mélissa, M. PAGES Patrice (excusé)

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme LEGRIX Nathalie

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. BOUCHICHE Laurent

Numéro interne de l'acte : 2024.09.24.006

Objet : Suppression d'un poste de rédacteur principal 1ère classe suite à promotion interne et mise à jour du tableau des effectifs

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la création :

- d' un poste d'attaché dans le cadre de la promotion interne, (25/35 ème) délibération n°2024-05-03-006 du 05 mars 2024,
- et d'un poste d'adjoint technique (21/35ème) délibération n° 2024-05-03-005 du 5 mars 2024 dans le cadre de l'organisation des services,

Il convient en outre de supprimer le poste de rédacteur principal de 1ère classe suite à la nomination d'un attaché dans le cadre de la promotion interne et ainsi de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

- 1 poste d'attaché 25/35 ème,
- 2 postes d'adjoint technique (35/35ème et 21/35ème),
- 1 poste d'agent de maîtrise (24/35ème),
- 1 agent en CDI pour la gestion de l'agence postale (17h15/35ème),
- 2 agents techniques en CDD (13/35ème et 23/35ème).

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu la délibération n°2024-05-03-0006 créant un poste d'attaché territorial dans le cadre de la promotion interne (25/35ème),  
Vu la délibération n° 2024-05-03-005 portant création d'un adjoint technique (21/35ème),  
Vu l'avis favorable du Comité Social Technique en sa séance du 7 mai 2024 pour supprimer le poste de rédacteur principal 1ère classe 25/35ème et la création d'un poste d'attache à 25/35ème,  
Entendu l'exposé de Mme Michèle BROUSSE, Maire, et après en avoir délibéré,

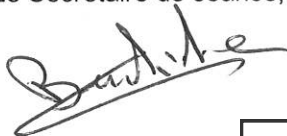
### Décide

**Article 1 :** de supprimer à compter du 1er octobre le poste de rédacteur principal de 1ère classe,  
**Article 2 :** de mettre à jour le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à MANGLIEU  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 07/10/2024

Reçu en préfecture le 07/10/2024

Publié le



ID : 063-216302059-20240924-20240924006-DE